



Association, majoration cotisation

Par **obel38**, le **16/06/2014 à 19:55**

Bonjour, rn
je me trouve devant un problème sans réponse ...rn
Un club de football, mon fils en est titulaire .rn
Je viens de recevoir la convocation à l'assemblée générale (par email), il précisé que, pour les non présents, à cette assemblée, la cotisation sera majorée, pour l'an prochain.rn
Je ne trouve vraiment pas cela "juste".rn
Avez vous des réponses, quand à la conformité avec la loi,pour cette mesure ?rn
Merci par avance,

Par **Lag0**, le **17/06/2014 à 08:00**

Bonjour,rn
Les statuts de l'association peuvent prévoir plusieurs valeurs de cotisations en fonction de critères définis.rn
A vérifier...